



Conditions générales de vente

FORMATIONS, BILAN DE COMPETENCES

ET CODEV BOOST OF

Dernière mise à jour : 15/02/2024

Définitions générales

Dans les paragraphes suivants, il est convenu de désigner par :

Prestataire : El Anne GEHANT

Site : www.annegehant.com

Client : toute personne physique ou morale qui passe commande d'un programme de formation, bilan de compétences ou de codéveloppement professionnel auprès du Prestataire.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent aux Services suivants : 1- **Actions de formation, bilans de compétences et 2- séances de codéveloppement (CODEV BOOST OF)**. Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur le site.

Ces CGV sont accessibles à tout moment sur le site et prévaudront sur tout autre document.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat du Service sont de la seule responsabilité du Client. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et de les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne du site.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du prestataire constituent une preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :

El Anne GEHANT, 14 impasse George Sand, 25870 LES AUXONS

contact@annegehant.com

SIRET : 839 120 250 00015

Les Services sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le site lors de l'enregistrement de la commande par le Prestataire. Les prix sont exprimés en Euros, Hors Taxes. La TVA

de 20% s'applique, sauf pour les actions de formation et bilans de compétences dont les tarifs sont HT (exonération de TVA). Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité mais le Prestataire se réserve le droit, hors période de validité, d'en modifier le prix à tout moment.

1- Champ d'application: FORMATIONS et BILAN DE COMPETENCES

L'ensemble de l'offre de formation et bilan de compétences est disponible sur le site internet www.annegehant.com dans le catalogue de formations ainsi que sur teachizy.

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie, par tout moyen, la convention de formation avec le programme (mail ou courrier).

Pour chaque action de formation, le Client reçoit un exemplaire de la convention de formation ou contrat de formation pour un particulier à compléter et à retourner signée en version numérique.

Pour les bilans de compétences réalisés via le financement CPF, la transaction effectuée via la plateforme vaut convention (voir CGU de la caisse des dépôts et consignations).

Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV, l'organisme bénéficiaire se portant fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés ou agents.

L'organisme bénéficiaire reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature de la convention et devis éventuels, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par Anne GEHANT lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

Anne GEHANT se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations avec le client.

Tarifs

Chaque action de formation ou bilan de compétences fait l'objet d'une tarification adaptée à la commande du client, sauf pour les formations en ligne dont le tarif est fixe.

L'inscription est effectuée au nom de la personne physique (participant) en cas de formation en « inter » et au nom de l'organisme bénéficiaire en cas de formation réalisée en « intra ».

Tous les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TTC) ; Et Anne GEHANT n'étant pas assujéti à la TVA pour ses activités de formation. Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité à titre d'indemnité, même si le participant ne s'est pas présenté.

Nos tarifs comprennent la documentation pédagogique remise pendant la formation.

Règlements

Conformément à l'article L 6354-1 du Code du travail, en cas de non réalisation totale ou partielle d'une prestation de formation, l'organisme de formation El Anne GEHANT doit rembourser à l'organisme bénéficiaire les sommes indûment perçues.

Par conséquent, en cas de résiliation de la prestation par l'organisme bénéficiaire, l'organisme de formation retiendra sur le coût total les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action.

Une facture sera envoyée au terme de la formation. Le paiement est dû à réception de la facture, dans un délai de 30 jours maximum, comptant, sans possibilité d'escompte.

** Excepté pour les collectivités territoriales qui, conformément aux règles établies par la comptabilité publique, règlent « après service fait ».*

Le paiement s'effectue par virement de préférence ou par chèque (voir les informations portées sur la facture).

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40 € conformément à l'article D441-5 du Code de Commerce. Elles sont exigibles sans qu'il ait besoin de mise en demeure.

En cas de paiement effectué par un OPCO, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge sera directement facturée à l'organisme bénéficiaire.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à El ANNE GEHANT au premier jour de la formation, El ANNE GEHANT se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation à l'organisme bénéficiaire.

En cas de non-paiement à cette date, les sommes dues font courir intérêt à compter de la date d'échéance à un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur conformément aux stipulations de l'article L. 441-6 du Code de Commerce.

Pour les formations en ligne via Teachizy, une convention de formation est signée en amont de la formation comprenant les délais de rétractation obligatoire. Le règlement s'effectue par CB en ligne avant le début de la formation. L'accès est alors ouvert 24H/24 7J/7 pendant un an. Le bénéficiaire bénéficie de toutes les mises à jour de la formation. El Anne GEHANT fait parvenir la facture au bénéficiaire par mail.

Renoncement et dédommagement

En cas de renoncement par l'organisme bénéficiaire à l'exécution de la prestation dans un délai de 10 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, l'organisme bénéficiaire s'engage au versement d'une somme forfaitaire correspondant à 30 % du coût total de l'action de formation.

En cas de renoncement par l'organisme bénéficiaire à l'exécution de la prestation dans un délai de 7 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, l'organisme bénéficiaire s'engage au versement d'une somme forfaitaire correspondant à 100 % du coût total de l'action de formation.

En cas de renoncement par l'organisme bénéficiaire en cours d'exécution de l'action de formation, celle-ci s'engage au versement d'une somme forfaitaire correspondant à 100 % du coût total de l'action de formation majorée d'une somme forfaitaire de 10 % du coût total de l'action de formation au titre de dédommagement.

Ces sommes ne sont pas imputables sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de

remboursement ou de prise en charge par l'OPCO. Ces mentions seront spécifiées sur la facture et ne doivent pas être confondues avec les sommes dues au titre de la formation.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

Responsabilité – Indemnités

L'organisme bénéficiaire s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de la Société.

La responsabilité de EI ANNE GEHANT envers l'organisme bénéficiaire est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés et est en tout état de cause limitée au montant payé par l'organisme bénéficiaire au titre de la prestation fournie.

En aucun cas, la responsabilité de EI ANNE GEHANT ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation.

Dans tous les cas, la responsabilité de EI ANNE GEHANT est exclue en cas de force majeure.

Confidentialité et propriété intellectuelle

L'organisme bénéficiaire ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de EI ANNE GEHANT que pour les fins stipulées à la commande.

EI ANNE GEHANT détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande demeure sa propriété exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participant aux formations de EI ANNE GEHANT ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de la Société ou de ses ayants droit.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

Communication

L'organisme bénéficiaire accepte d'être cité par EI ANNE GEHANT comme organisme bénéficiaire de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale. EI ANNE GEHANT lui demandera de manière systématique au préalable.

À cet effet, EI ANNE GEHANT peut mentionner le nom de l'organisme bénéficiaire, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe comme interne.

Informatique et libertés

Conformément aux articles 12 à 23 du règlement général (UE) sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée,

l'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition au traitement pour des motifs légitimes.

Pour exercer ses droits, l'Utilisateur doit notifier sa demande au Délégué à la Protection des Données de Besançon.

Contestation et litiges

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal de Commerce de Besançon.

2- Champ d'application: CODEV BOOST OF

Inscription et réservation

L'accès aux prestations de séances de codéveloppement BOOST OF se réalise par le biais d'une inscription par le biais d'une demande de la part du Client : demande via un réseau social ou demande par mail.

Le Prestataire organise 2 programmes de codéveloppement professionnel par an.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser un Client si les problématiques rencontrées par le Client ne sont pas compatibles avec le cycle de codéveloppement professionnel.

Avant de procéder à un achat sur le Site, le Client est tenu de s'assurer que le service souscrit pleinement à sa demande. S'il constate une irrégularité, il doit le supprimer, le modifier ou procéder à son annulation avant de passer commande. Toute commande est un acte ferme et définitif, et vaut engagement contractuel.

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Conditions de paiement

Le prix est payé par voie de paiement sécurisé, selon les modalités suivantes, les informations de facturation sont demandées au client:

- Paiement par carte bancaire (via Stripe- paiement sécurisé)
- Ou le Prestataire peut accepter un virement bancaire sur son compte bancaire

Le prix est payable comptant par le Client, en totalité au jour de la passation de la commande.

Le paiement donne lieu à une facture qui parviendra dans les 2 jours au client par mail.

Le programme de codéveloppement professionnel proposé par le Prestataire n'est pas éligible aux financements de la Formation Professionnelle Continue.

Fourniture des prestations

Les Services commandés par le Client seront fournis selon les modalités suivantes :

- 5 séances de codéveloppement professionnel, 1H30 par séance sur 3 mois environ
- Un planning des séances
- 1 lien zoom
- 1 groupe sur Slack pour les échanges entre participants

La date de la première séance (« séance de lancement ») est définie à l'avance par le Prestataire.

Le Client disposera d'un délai de 2 mois à compter de la fourniture des Services pour émettre des réclamations par mail, avec tous les justificatifs y afférant auprès du Prestataire.

Droit de rétractation

Selon les modalités de l'article L221-18 du Code de la Consommation, le Client qui est une personne physique bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours pour annuler sa commande sans frais. Pour se rétracter, le Client peut l'effectuer par écrit au Prestataire aux coordonnées postales.

Le remboursement des sommes effectivement réglées par le Client qui exerce son droit de rétractation sera effectué dans un délai de 2 semaines à compter de la réception, par le Prestataire, de la notification de la rétractation du Client. Ce remboursement pourra être fait par virement bancaire.

Si le Client se désiste avant le début du programme de codéveloppement professionnel, et après le délai légal de rétractation, 70% du coût de la formation restera dû. Le coût ne pourra donc pas faire l'objet d'une demande de remboursement.

Toute réclamation par le Client doit être adressée au Prestataire par écrit, par courrier ou par mail. Le Prestataire dispose de deux semaines pour effectuer un retour par écrit.

Propriété intellectuelle

Chaque support (papier, numérique, électronique, oral) partagé pendant la durée du cycle de codéveloppement professionnel reste sous la propriété intellectuelle et le droit d'auteur du Prestataire.

La reproduction, partielle ou totale des supports partagés pendant la durée du cycle de codéveloppement professionnel et mis à la disposition des Clients ne peut être effectuée sans l'accord exprès du Prestataire.

Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces supports en vue de l'organisation ou de l'animation de séances de formation.

Données collectées

Le Client est informé que la collecte de ses données à caractère personnel est nécessaire à la vente des Services et leur réalisation confiée au prestataire. Le Prestataire s'engage à traiter les données personnelles du Client uniquement pour l'exécution de la prestation des Services.

Les données collectées sont :

Le prénom et nom du Client

L'adresse e-mail du Client

L'adresse postale du Client

Les informations d'identification de son entreprise (N° SIRET) le cas échéant

Le responsable de traitement des données est le Prestataire, au sens de la loi Informatique et libertés en vigueur à compter du 25 mai 2018 du Règlement 2016/679 sur la protection des données à caractère personnel.

La durée des traitements de données personnelles ne pourra dépasser 3 ans, à compter de la première collecte des données, sauf en cas de renouvellement de mission.